



La lettre du Mouvement Européen Loire

Année 3 - n°20

1er mars 2022

EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

L'édito

Ce numéro a été conçu avant que n'arrive la sinistre et intolérable nouvelle de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Nous y reviendrons inévitablement dans un prochain numéro.

Néanmoins, cela ne doit pas nous empêcher de célébrer un double anniversaire : Celui de la signature du traité de Maastricht le 7 février 1992 et celui de la mise en circulation de l'Euro, sous sa forme de monnaie fiduciaire, le 1er janvier 2002.

Le traité de Maastricht a 30 ans. S'il a formalisé le nom de l'Union Européenne et posé les fondements d'une nationalité européenne, ce traité a également permis la naissance de l'Euro 10 ans plus tard. Notre monnaie est aujourd'hui plébiscitée par ceux qui l'utilisent, à commencer par les Français qui sont majoritaires à refuser un éventuel retour au franc. Ils n'étaient pas nés lors l'adoption du Traité de Maastricht et ils sont trop jeunes pour avoir eu des francs dans leurs poches : Sarah Huynh-Seyvoz et Pierre Mandon étaient bien placés pour nous faire partager un regard neuf sur ces deux événements majeurs dans la construction européenne.

Car les jeunes européens de Saint-Etienne ne manquent pas de dynamisme, ainsi qu'en témoigne la « semaine européenne » qu'ils ont organisée à l'Université et qui a séduit notre présidente Marthe Claire Portran. Un enthousiasme juvénile qui contraste parfois avec les débats mortifères de nos députés lorsqu'il s'agit d'élire un nouveau Président au Parlement Européen... Pour terminer ce numéro, Colette Modion nous en dira plus sur le label Euroscol avant de nous prodiguer ses précieux conseils lecture pour le mois à venir.

Daniel IMBERT-MAGAND



Dans ce numéro :

L'édito	1
Dernière minute	1
Semaine de l'Europe par les JEF	1
Maastricht : 30 ans déjà	2-3
Les 20 ans de l'euro	4-5
L'étendue de la zone euro	5
Nouvelle présidente au Parlement européen	6
Le label Euroscol	7
Suggestion lecture	7

Semaine des JEF Saint-Etienne 7-11 février 2022

Au cours de la semaine européenne organisée en février par les Jeunes Européens de St Etienne deux intéressantes conférences ont été accueillies dans les locaux de la Faculté de Droit de Saint-Etienne.

"Fédéralisme et UE : projet ou utopie ?" a été l'occasion d'interroger une vision du fédéralisme à travers les points de vue d'une juriste, Mme

MOUNCIF MOUNGACHE, Maitresse de conférences à la Faculté de droit et d'un historien, M. Giovanni STRANIERI, Professeur d'histoire et d'archéologie médiévale.

Suivie de nombreuses questions et interventions, la conférence a mis en lumière la méconnaissance du système fédéral dans notre pays et les obstacles à la construction d'un véritable Etat fédéral européen.

La conférence "L'ère post Brexit : défis britanniques et européens" a permis au professeur Aurélien ANTOINE, de faire le bilan actuel du Brexit pour le Royaume Uni et l'Union européenne.

Si les catastrophes annoncées par certains ne se sont pas produites, ce bilan n'apparaît pas très positif de part et d'autre du Channel, d'autant plus qu'il est brouillé par la crise du Covid.



Là encore, les questions ont été nombreuses car le Brexit n'est pas sans conséquences concrètes pour tous.

Marthe Claire PORTRAN



On la croyait à jamais bannie du continent européen, la guerre est de retour aux marches de l'Europe par la décision unilatérale d'un homme faisant fi de la souveraineté d'un Etat.

Croyant profiter une fois de plus des faiblesses d'une Union européenne tellement attachée à la paix qu'elle en oublie parfois d'ouvrir les yeux, Vladimir Poutine est peut-être en train de perdre son pari mortifère. L'Union européenne a su répondre à cette crise par une fermeté et une unité peu communes.

Espérons que cette volonté affichée sera suffisante pour sauver ce qui doit l'être : l'arrêt de la guerre, la sauvegarde de la souveraineté de l'Ukraine et sa liberté de choisir son avenir.

Maastricht : 30 ans déjà !

Nous avons fêté le 7 février 2022 le trentième anniversaire de la signature du Traité de Maastricht. Sa célébration a pourtant été bien discrète alors que cet événement a changé la vie de centaines de millions d'europeens...

éens un
»



Mais de quoi parle-t-on ?

Signé le 7 février et approuvé par référendum en France le 20 septembre 1992, le Traité de Maastricht constitue l'acte fondateur de l'Union européenne. En effet, il donne naissance le 1er novembre 1993 à une union entre les 12 États membres de la Communauté économique européenne (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) dont l'intitulé officiel est pour la première fois : « l'Union européenne ».

Le Traité permet alors de rassembler trois champs d'action, nommés plus communément « piliers », à savoir :

1er pilier : La Communauté européenne — qui remplace la CEE — avec des compétences supranationales étendues, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) ;

2ème pilier : La coopération en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;

3ème pilier : La coopération en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI).

Il est important de noter que le premier pilier relève de l'action de l'Union européenne et les deux autres de la coopération intergouvernementale.

Une plus grande coopération

Une citoyenneté européenne

L'article 9 du TUE dispose qu'« Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre ».

Ainsi, la citoyenneté européenne repose sur la citoyenneté nationale, à laquelle elle s'ajoute. Elle constitue un lien entre les citoyens et l'Union destiné à favoriser l'identification de ces derniers à l'UE et le développement d'une identité européenne commune.

Cette citoyenneté a été complétée par le traité d'Amsterdam (1997) et confère aux citoyens européens de nouveaux droits tels que :

- . Le droit de circuler et de résider librement dans les pays de l'Union ;
- . Le droit de voter et d'être élu dans l'État où l'on réside pour les élections européennes et municipales sous certaines conditions ;
- . Le droit de pétition devant le Parlement européen, etc...

révisant « la sauvegarde des valeurs communes, des intérêts fondamentaux et de l'indépendance de l'Union ».

L'objectif est d'entreprendre des actions communes en matière de politique étrangère. La décision doit être prise à l'unanimité, les mesures d'accompagnement pouvant être prises à la majorité qualifiée. Pour autant, les États membres peuvent continuer à agir pour leur propre compte, à condition de ne pas aller à l'encontre des décisions prises en commun. Dès lors, les 27 conservent leur entière souveraineté sur leurs politiques étrangères respectives ; la PESC n'est qu'un moyen d'action pour faire face aux défis géopolitiques communs.

Affaires intérieures et justice

Le Traité de Maastricht vise à faciliter la libre circulation des personnes entre les États membres de l'UE. Le troisième pilier favorise cette libre circulation tout en développant une coopération étroite en matière de justice et d'affaires intérieures afin



Une politique étrangère et de sécurité commune

Une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) est instau-

de garantir la sûreté et la sécurité des citoyens européens. Les décisions se prennent à l'unanimité et portent notamment sur les domaines suivants :

- . Franchissement des frontières extérieures de la Communauté et renforcement des contrôles ;

Maastricht : 30 ans déjà !

. Lutte contre le terrorisme, la criminalité, le trafic de drogue et la fraude internationale ;

. Coopération en matière de justice pénale et civile ;

. Création d'Europol ;

. Lutte contre l'immigration irrégulière, politique commune d'asile...

EUROPOL

EUROPOL (European Police Office, Office européen de police) est une agence européenne de police spécialisée dans la répression de la criminalité sous toutes ses formes.

Créée en 1995, elle facilite l'échange de renseignements entre polices nationales notamment en matière de stupéfiants, de terrorisme, de criminalité internationale et de pédophilie.

Les fondements de l'euro

Une union économique et monétaire

Le traité de Maastricht constitue l'acte le plus important de la coopération économique en Europe. Les dirigeants européens avaient relancé, en 1986, le débat autour de l'introduction d'une monnaie unique mais c'est le traité de Maastricht qui a entamé ce processus selon trois étapes :

1/ Instauration de la libre circulation des capitaux entre les États membres (1990-1993) ;

2/ Renforcement de la coopération entre les banques centrales nationales et de l'alignement des politiques économiques des États membres (1994-1998) ;

3/ Mise en circulation progressive de

l'euro parallèlement à la mise en œuvre d'une politique monétaire unique confiée à la BCE (1999-aujourd'hui).



Ainsi, le traité de Maastricht a posé les jalons de l'euro. Par ailleurs, il a également institué la **Banque centrale européenne** (BCE) et le Système européen de banques centrales, dont il définit les missions.

Les critères de convergence

Le Traité de Maastricht a défini les règles de fonctionnement de l'euro, notamment les critères d'adhésion à la zone. L'idée est de garantir la stabilité des prix même en cas d'adhésion de nouveaux États.

C'est avec cet objectif que 4 critères ont été fixés :

. Le déficit public ne doit pas excéder 3 % du PIB et la dette publique doit être inférieure à 60 % du PIB. ;

. L'inflation ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celle des trois États membres où les prix sont les plus stables ;

. Le taux d'intérêt à long terme ne doit pas excéder de plus de 2 % celui des États qui ont les meilleurs résultats en terme de stabilité des prix ;

. Chaque pays doit maintenir un taux de change stable de sa monnaie.

1992-2022, quel bilan ?

Il y a trente ans en somme, les européens étaient appelés à se positionner concernant l'adoption du Traité de Maastricht.

En France, l'issue du scrutin aura été incertaine et la campagne marquée par des oppositions. Le oui l'emporta malgré tout mais le résultat — OUI : 51,04 % / NON : 48,96 — installa une fracture entre les Français sur la construction européenne.

Bien que ce traité ait jeté les bases d'une véritable union européenne, certains efforts restent plus que jamais à accomplir. La convergence des opinions des citoyens et des orientations de nos dirigeants européens doit soutenir les mesures nécessaires pour promouvoir nos intérêts et nos ambitions dans un monde beaucoup plus instable qu'il y a 30 ans, en donnant aux Européens la possibilité de construire notre destin notre avenir commun.



Conférence sur l'avenir de l'Europe

À ce titre, la Conférence sur l'avenir de l'Europe est une excellente opportunité de se mobiliser en attendant les élections européennes du printemps 2024.



Pierre MANDON
Etudiant—JEF

En savoir plus sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe : <https://futureu.europa.eu/?locale=fr>

EURO : on a pas tous les jours 20 ans !

Histoire de la monnaie unique européenne

Avant même Maastricht, l'idée d'une monnaie commune est poursuivie dans l'objectif de concrétiser et de consolider l'union économique et monétaire. Dès 1971 le rapport Werner évoquait déjà les mesures nécessaires à mettre en place pour élaborer une union monétaire européenne et mentionnait la nécessité d'une monnaie commune.

Le 15 décembre 1995 à Madrid, le Conseil européen se réunit et les chefs d'Etat et de gouvernement œuvrent à l'établissement d'une monnaie commune. Cette monnaie portera le nom d'« euro », dans un souci de symbole et d'universalité linguistique européenne.



L'institut monétaire européen (qui deviendra la Banque Centrale européenne en 1998) détermine dès 1993 la forme des billets qui seront décorés sur un thème « Âges et styles d'Europe ». Les billets seront tous identiques et les pièces revêtiront un symbole national frappé par les Etats membres de la zone euro.

Pour familiariser la population avec la nouvelle monnaie, un double affichage des prix (euro et franc) est mis en place en 1999 en France. L'euro est introduit pour la première fois comme monnaie virtuelle avant son entrée en vigueur matérielle trois ans plus tard le 1er janvier 2002 dans tous les pays participants.

Les enjeux et objectifs de l'euro :

Dans une perspective d'unification économique et monétaire européenne, l'euro a permis aux entreprises de réduire les coûts liés aux opérations de change pour les transactions européennes et a contribué à renforcer la compétitivité des entreprises européennes.

L'intégration économique des pays membres de l'UE a été facilitée par la zone euro, orchestrée et coordonnée par la Banque Centrale Européenne. Pour les consommateurs, il est plus facile de voyager en Europe et de comparer les prix d'un pays à l'autre.

Cependant, tous les pays membres de l'Union européenne n'ont pas adhéré à la zone euro. La Suède, le Danemark

poussé à adhérer à l'UE par nécessité et opportunisme économique tout en restant très réservé s'agissant des initiatives européennes unificatrices.

La dimension unificatrice de l'euro, ses avantages et ses limites

La zone euro permet aux 19 pays concernés d'assurer la puissance et l'unification économique et historique européenne. Elle permet également d'une certaine façon de matérialiser de manière concrète la citoyenneté européenne.

En effet, au-delà de l'aspect purement économique, l'entrée en fonction d'une monnaie unique européenne marque la volonté de la construction d'une histoire européenne commune.

Il y a 20 ans, les citoyens européens découvraient l'euro. En effet, le 1er janvier 2002, la monnaie commune européenne entre en fonction.

et une grande partie de l'Europe de l'Est ne font pas partie de la zone euro, par choix (clause de non-participation), ou par nécessité d'adaptation pour les pays ayant rejoint l'Union européenne après l'introduction de l'euro en 2002.

L'adhésion à la zone euro est soumise à divers critères économiques dits de « convergence » qui sont établis dans le traité de Maastricht. Ces contraintes économiques et juridiques, le Danemark et le Royaume-Uni ont et avaient choisis de ne pas se les infliger. La Commission européenne et la Banque centrale européenne décident ensemble du respect des critères établis par Maastricht pour l'adhésion d'un Etat membre à la zone euro. Si l'avis du Parlement après ratification du Conseil ECOFIN (économique et financier) est favorable, le processus d'adoption de l'euro peut débuter.

Outre-Manche, le projet européen était déjà péniblement envisageable ; les esprits sont chauvins et l'identité britannique revendiquée. La souveraineté nationale du Royaume-Uni l'a

L'euro possède une dimension politique par la diffusion de l'idée d'un travail et d'une puissance commune nécessaires pour enrayer les schémas belliqueux et guerriers liés aux disparités entre les Etats et aux rapports de force exercés entre eux. L'euro symbolise la paix et la stabilité entre les Etats membres. La monnaie est un symbole national très fort, elle source de puissance et d'identité. C'est en ce sens que l'établissement d'une monnaie unique européenne permet d'identifier une volonté claire de construction d'une union européenne forte et unie.

L'euro est une étape significative dans la construction européenne, et une étape globalement réussie : les marchés sont unifiés et l'Union européenne rivalise avec les puissances mondiales. Cependant, l'euro a aussi ses limites, la crise financière grecque de 2011 l'a prouvé. Ce fut également la preuve d'un manque de cohésion et de la nécessité d'une coopération plus forte et plus coordonnée entre les Etats.

Malgré ses limites qui permettent de soulever des dysfonctionnements et

Roberta Metsola, nouvelle présidente du Parlement européen

Favorable aux droits LGBT+ mais hostile à l'avortement, la nouvelle présidente succède à Simone Veil, 40 ans après...

Au fil des révisions des traités, le Parlement européen est devenu un organe très important dans l'Union. Représentants directs des citoyens européens, nos députés participent au pouvoir législatif et budgétaire et ils contrôlent d'autres organes de l'Union, à commencer par la Commission dont ils approuvent la composition et qu'ils pourraient dissoudre par une motion de censure (ce qui ne s'est pas produit à ce jour).

Cette assemblée de 705 membres élus pour 5 ans a pour particularité de renouveler certains de ses organes à mi-mandat. C'est dans ce cadre que le Parlement a élu ou réélu 14 vice-présidents, 5 questeurs (dont 2 françaises) et une vingtaine de présidents de commission (dont 5 français) pour le restant du mandat. En réalité, le choix est un peu biaisé tant il faut respecter des équilibres délicats et négociés prenant notamment en compte la nationalité, l'appartenance politique ou géographique des titulaires.

L'attention s'est polarisée, à juste titre, sur l'élection au poste de président du Parlement. Cette élection était rendue nécessaire non seulement à cause du renouvellement normal de mi-mandat mais aussi en raison de la mort du Président sortant quelques jours avant la fin de son mandat, le social-démocrate italien David Sassoli le 11 janvier 2022. La règle n'est pas écrite mais, en l'absence de majorité absolue, les deux grandes forces politiques européennes, parti social-démocrate et parti populaire européen (PPE), alternent à la présidence du Parlement européen. Pour succéder à M. Sassoli, il était donc prévu que soit élu un candidat PPE.

Une élection logique mais une personnalité contestée

C'est ainsi que le 18 janvier 2022 Madame Roberta Metsola, députée européenne au titre de Malte depuis 2013, 1ère vice-présidente du Parlement européen depuis 2020, a été désignée pour diriger la deuxième partie de la législature.

Comment ne pas se réjouir de voir une femme accéder aux plus hautes fonctions du Parlement européen ?

Depuis 1979 les députés élisent directement leur Président mais Roberta Metsola est seulement la troisième femme à occuper la présidence du Parlement après deux françaises, également PPE : Simone Veil (1979-1982) et Nicole Fontaine (1999-2002). Sur 17 présidents, nous sommes encore bien loin de la parité !



Cependant, le profil politique de la lauréate a fait sursauter.

D'un côté, elle apparaît comme moins droitiste que bien des membres de son groupe politique. Elle a soutenu les combats LGBT+ et pris des positions progressistes en matière d'état de droit, d'immigration ou de lutte contre la corruption comme le rappelait l'éditorial du journal *Le Monde* le 19 janvier 2022.

Mais d'un autre côté, elle s'est abstenue sur le vote d'une résolution concernant la violence faite aux femmes en septembre 2021 et, surtout, elle reste résolument opposée au droit à l'avortement. Cette position n'a rien d'original dans un pays, Malte, où l'avortement reste illégal. Toutefois, elle est en contradiction avec les positions affichées par le Parlement et elle envoie un bien mauvais signal sur les droits des femmes à un moment où l'arrêt du Tribunal constitutionnel polonais du 22 octobre 2020 a rendu l'avortement quasiment impossible dans le pays.

40 ans après la présidence de Simone Veil, le Parlement européen aurait pu choisir meilleur symbole.

Des conséquences limitées ?

Bénéficiant du soutien du PPE, des sociaux-démocrates et de Renew Europe (regroupant notamment les députés LRM), Madame Metsola a été élue dès le 1er tour par 458 des 690 suffrages exprimés, largement plus que la majorité absolue.

Deux autres candidates, l'une de la gauche radicale, l'autre des Verts ont obtenu respectivement 57 et 101 voix. Quant au candidat d'extrême droite, il a finalement retiré sa candidature avant le vote. Quelques députés ont renâclé au moment de voter (comme Bernard Guetta de Renew ou encore la sociale-démocrate Sylvie Guillaume) mais la polémique aura finalement pesé moins lourd que les arrangements politiques prévoyant la répartition des postes de pouvoir au Parlement européen.

La nouvelle présidente s'est empressée de donner des gages de sa bonne volonté en déclarant : « *La position du Parlement est ma position [...]. C'est exactement ce que je ferai tout au long de mon mandat de présidente. Sur cette question [l'avortement], la position du parlement est sans ambiguïté et sans équivoque, et c'est aussi ma position* ». Mieux, elle s'est engagée à soutenir le pacte Simone Veil* !

Pour lever les derniers doute, le Président Macron a suggéré le 19 janvier 2022 que le droit à l'avortement soit expressément ajouté à la Charte sur les droits fondamentaux de l'Union européenne proclamée lors du Conseil européen de Nice en 2000 et rendue obligatoire en 2009 par le Traité de Lisbonne. Si une telle perspective a pu soulager la conscience de quelques députés européens lors du vote, il est douteux qu'elle se concrétise dans un avenir proche tant on imagine assez peu une renégociation de la Charte et un accord unanime des Etats sur un sujet aussi sensible.

Sans doute la désignation de Madame Metsola ne changera rien dans les positions du Parlement européen pour les prochaines années. Mais on peut comprendre que Clément Beaune, le secrétaire d'Etat français aux questions européennes, soit « gêné par le symbole de [cette] élection ».

Nul doute que les femmes polonaises qui manifestent pour le rétablissement d'un droit à avorter le seront bien davantage.

Daniel IMBERT-MAGAND

* Le pacte Simone Veil est un engagement à prendre des mesures progressistes en faveur des femmes.



Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

En adhérant au MEF, je rejoins celles et ceux qui veulent promouvoir une Europe de paix et de prospérité pour tous :

Pour adhérer ou faire un don :
loire@mouvement-europeen.eu

Le Mouvement Européen France étant reconnu d'intérêt général, les adhésions et dons donnent lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de 66% de leur montant).



Mouvement Européen Loire

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran
Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié & Daniel Imbert-Magand

Adhérez au
Mouvement européen :

<https://mouvement-europeen.eu/>

Le label Euroscol

Créée en 2019 par Jean-Michel Blanquer pour les établissements scolaires « qui font de l'Europe un levier stratégique au service de la réussite », le label Euroscol a été attribué à 814 collèges, lycées et écoles primaires.

Il s'agit de valoriser des actions déjà mises en place au niveau local, en partenariat avec les collectivités territoriales, les associations, la communauté éducative, mais aussi des actions en cours et à venir, ce qui conditionne sa durée de validité, 3 ans puis 5 ans. Une attention toute particulière est portée à la mobilité, - alors qu'en 2018 seulement 13 % des élèves avaient expérimenté au moins une mobilité internationale -, à la pratique d'une langue, et au développement de la formation, en vue de la création d'un espace européen de l'éducation.

Dans l'Académie de Lyon, 9 labels ont été attribués, dont 5 dans le département de la Loire : le lycée professionnel Pierre Coton à Né-Saint-Etienne, la cité scolaire Honoré d'Urfé et le collège du Portail rouge à Jean-Baptiste d'Allard à Montbrison.

Cette dernière organise depuis plus de dix ans des stages en Irlande qu'elle propose, et des voyages d'études d'une semaine à Barcelone dans le cadre d'Erasmus. Elle encourage ainsi ses élèves alternants à s'ouvrir à d'autres cultures, à se familiariser avec la mobilité au sein de l'Europe.



Le saviez-vous ?

Eurostat recueille et publie des données communautaires (statistiques agrégées et statistiques détaillées pour chaque pays membre), afin d'éclairer les décisions des institutions européennes et d'informer les citoyens de l'Union.

Pour les consulter :

<https://ec.europa.eu/eurostat>

Suggestion lecture

Nicole Gnesotto : L'Europe : changer ou périr. Editions Taillandier, collection Essais

NICOLE GNESOTTO

L'Europe: changer ou périr



Nicole Gnesotto, vice-présidente de l'Institut Delors, spécialiste des questions européennes et de défense, est enseignante, professeur émérite au C.N.A.M. où elle a créé la chaire « Union européenne ». Elle a par ailleurs travaillé au

Ministère des Affaires étrangères et à l'Union européenne.

Elle signe ici un essai préfacé par Jacques Delors, dans lequel sans complaisance elle explique pourquoi l'Europe ne suscite pas l'adhésion de ses ci-

toyens, et comment nous devons de façon urgente la réinventer, sous peine de la voir disparaître.

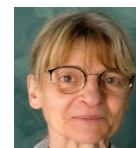
Cette Europe, trop économique, n'a pas su se saisir d'une compétence sociale qui fédère, n'a pas su évoluer vers une Europe politique, éventuellement fédérale et qui valoriserait une forme de souveraineté au sens d'« expression d'une décision politique collective des Européens ».

Reconnue au niveau international, elle doit passer du statut de référente mondiale, ce que lui permettrait un nouveau modèle construit autour de trois axes : la paix, l'égalité sociale, la protection de l'environnement. Il ira de pair avec l'adaptation des institutions et de la culture européenne aux aléas contemporains, ce

qui ramène au débat sur la défense européenne - plus d'actualité que jamais* - et au rôle à jouer dans la confrontation entre l'Occident et la Chine. Il devra passer par le renforcement de la démocratie au sens de démocratie libérale avec une adhésion plus mesurée aux marchés, la redistribution sociale et la place laissée au droit et à la négociation.

La France joue un rôle moteur dans la construction d'une Europe politique et doit mettre à profit sa spécificité sociale pour accélérer cette évolution.

Colette MODION



* L'auteure aborde les risques militaires 2022, notamment venus de l'Europe de l'Est.